

# CALENDRIER 2023

## DÉCLARATION DES REVENUS

### AVIS D'IMPÔT

La Direction générale des Finances publiques (DGFiP) présente le calendrier de la campagne de déclaration des revenus ainsi que le calendrier des dates de mise en ligne des avis d'impôt sur *impots.gouv.fr* (dans l'espace sécurisé « Particulier » de chaque usager) et de réception des avis par voie postale.

Les contribuables éligibles à la déclaration automatique (voir fiche 1) doivent vérifier les informations que l'administration fiscale leur a envoyées. Si celles-ci sont exactes et exhaustives, ils n'ont plus à déposer de déclaration de revenus : aucune action n'est nécessaire. Dans le cas contraire, il convient de compléter ou corriger la déclaration préremplie, en ligne ou au format papier.

## LE CALENDRIER DE DÉCLARATION DES REVENUS

Envoi des déclarations papier (uniquement pour les contribuables qui ont déclaré papier en 2021 ou 2022) <sup>1</sup>	À partir du 3 avril 2023 et jusqu'au 27 avril 2023 (selon conditions d'acheminement)	
Date d'ouverture du service de déclaration en ligne sur <i>impots.gouv.fr</i>	13 avril 2023	
Dates limites de souscription des déclarations en ligne	<b>Zone 1</b> (Départements n° 01 à 19 et non-résidents)	<b>25 mai 2023</b> à 23h59
	<b>Zone 2</b> (Départements n° 20 à 54)	<b>1er juin 2023</b> à 23h59
	<b>Zone 3</b> (Départements n° 55 à 974/976)	<b>8 juin 2023</b> à 23h59

Pour les usagers ne pouvant pas déclarer en ligne, la date limite de dépôt des déclarations papier est fixée au **22 mai 2023** à 23h59 (y compris pour les résidents français à l'étranger), le cachet de La Poste faisant foi.

<sup>1</sup> Les usagers qui ont choisi la déclaration de revenus 100 % en ligne recevront un courriel les informant de l'ouverture du service.